

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU CLUB
MONTEIGNET SUR L'ANDELOT SPORTS CANINS DIT LES DINGOS
EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2021**

Présents :

Mme Liliane CHENARD – présidente

M Jean-Louis AUGÉ – Vice-président

M David CONDAT – secrétaire / trésorier

MMES Alexandra DAUGE, Caroline DESBOUYS, Nicole OBLE – membres du comité
M Gilles CHENARD – membre du comité

MMES Monique DE DECKER-LAURUT, Dominique GIMENEZ, Ophélie LAGARDERE,
Léa TATE – Anne-Marie CHAZAL - adhérentes

MM Mickaël COUPAT, Ramon SOLANAS, Gaël SOLER – adhérents

M Fabien CARTOUX – maire

L'ordre du jour est le suivant :

1. Modification du nom du club
2. Changement d'adresse du siège social
3. Modification du nombre de personnes composant le comité

L'assemblée générale extraordinaire débute à 10h30.

1. Modification du nom du club

Les membres du bureau proposent de modifier le nom du club afin de retirer toute appartenance à un lieu en prévision du changement du site.

Les membres du bureau soumettent le nouveau nom : « **Les Dingos Club Canin** » et demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'est faite.

A l'unanimité le nouveau nom du club est acté et devient « Les Dingos Club Canin ».
--

2. Changement d'adresse du siège social

Les membres du bureau souhaitent changer dans les statuts, l'adresse du siège social de l'association en prévision du changement du site.

Les membres du bureau proposent la modification suivante :

Adresse du Siège social : chez le président en exercice

Ceci dans le but d'être le plus générique possible et d'éviter de modifier l'adresse à chaque changement de président ou de site.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Modification du nombre de personnes composant le comité

Les membres du bureau annoncent la démission de Mme Alexandra DAUGE pour des raisons personnelles.

Les membres du bureau soumettent la proposition suivante :

Modification du nombre de personnes composant le comité : 6 personnes au lieu de 7.

Ceci afin de faciliter le renouvellement du comité par moitié tous les 3 ans.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

L'assemblée générale extraordinaire ayant épuisé l'ordre du jour, se clôture à 10h50.

